

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE NITOUKOU

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

NITOUKOU COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD OF PUBLIC
CONTRACTS

**COMMUNIQUE N°09/C/SG/C.NITOUKOU/SPM/CIPM/2026 DU 21 MAI 2026
PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES RESTREINT N°009 /AOR/R-
CE/D-MI/C-NITOUKOU/CIPM/26 DU 10 MAI 2026 EN PROCEDURE DE GRE A
GRE N°2614-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBTR/CE6/ASH DU 06 AVRIL 2026
POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT DE DEUX (02) VOIES SUR LA
RIVIERE AKOUTOU I DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU,
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE**

Le Maire de la Commune de Nitoukou communique :

Par décision N°09/D/SG/C.NTK/SPM/CIPM/2026 du 21 Mai 2026, l'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relative à la consultation suscitée. Il s'agit de :

N° Lots	Objet et lieux d'exécution	Attributaires	Montants HTVA (en FCFA)	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DE DEUX (02) VOIES SUR LA RIVIERE AKOUTOU I DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE	LA BELLE BRIQUE SARL	41 928 720	49 999 999	Quatre (04) mois

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie de Nitoukou (Service de la Passation des Marchés) pour l'établissement du marché correspondante.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Nitoukou, le 21 Mai 2026

Le Maire de la Commune de Nitoukou
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ARMP ;
- MINMAP/YDE;
- PRESIDENT/CIPM-NTK;
- AFFICHAGES.



*Mme Osianembom
épse Enanga*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE NITOUKOU

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

NITOUKOU COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD OF PUBLIC
CONTRACTS

**DECISION N°09/C/SG/C.NITOUKOU/SPM/CIPM/2026 DU 21 MAI 2026
PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES RESTREINT N°009 /AOR/R-CE/D-
MI/C-NITOUKOU/CIPM/26 DU 10 MAI 2026 EN PROCEDURE DE GRE A GRE N°2614-
26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBTR/CE6/ASH DU 06 AVRIL 2026 POUR LA
CONSTRUCTION D'UN PONT DE DEUX (02) VOIES SUR LA RIVIERE AKOUTOU I
DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET
INOUBOU, REGION DU CENTRE.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NITOUKOU (AUTORITE CONTRACTANTE),

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;

Vu la loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;

Vu L'APPEL D'OFFRES RESTREINT N°009 /AOR/R-CE/D-MI/C-NITOUKOU/CIPM/26 DU 10 MAI 2026 EN PROCEDURE DE GRE A GRE N°2614-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBTR/CE6/ASH DU 06 AVRIL 2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT DE DEUX (02) VOIES SUR LA RIVIERE AKOUTOU I DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

DECIDE

Article 1^{er} : L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché relative à la consultation susmentionnée :

N° Lots	Objet et lieux d'exécution	Attributaires	Montants HTVA (en FCFA)	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DE DEUX (02) VOIES SUR LA RIVIERE AKOUTOU I DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE	LA BELLE BRIQUE SARL	41 928 720	49 999 999	Quatre (04) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Nitoukou, 21 Mai 2026

Ampliations :

- ARMP/PM/YDE
- MINMAP/YDE
- PRESIDENT/CDPM/MBYO;
- AFFICHAGES.



**Le Maire de la Commune de Nitoukou
(Autorité Contractante)**

*Mme Osianembom
Euse Enanga*